

Chapitre 3

Information, consultation et participation des parties prenantes

Table des matières

Table des matières	3-i
Liste des tableaux	3-ii
3 Information, consultation et participation des parties prenantes	3-1
3.1 Acceptabilité sociale et développement durable	3-2
3.1.1 Importance de l'acceptabilité sociale	3-2
3.1.2 Définitions de l'acceptabilité sociale	3-2
3.1.3 Information, communication, participation des publics et développement durable	3-3
3.2 Activités préliminaires d'information, de consultation et de participation	3-4
3.2.1 Attentes et préoccupations exprimées	3-5
3.2.2 Principaux enjeux dégagés des activités préliminaires	3-11
3.2.3 Prise en compte des intérêts exprimés et amélioration continue du projet	3-12
3.3 Programme provisoire de préconsultation	3-12
3.3.1 Participants aux préconsultations	3-17
3.3.2 Approche et objectifs des préconsultations	3-17
3.3.3 Détails du processus de préconsultation	3-18
3.3.4 Moyens de communication et d'échanges	3-19
3.4 Communauté d'Uashat mak Mani-utenam	3-21
3.5 Impacts psychosociaux	3-22

Liste des tableaux

Tableau 3.2.1	Sommaire des préoccupations recueillies au cours des activités d'échanges 3-7
Tableau 3.2.2	Principaux enjeux dégagés des activités préliminaires d'information et de consultation 3-11
Tableau 3.2.3	Réponses de l'initiateur aux enjeux soulevés par les parties prenantes 3-13

3 Information, consultation et participation des parties prenantes

Le présent chapitre expose la démarche de communication amorcée par l'initiateur du projet afin d'associer les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. En ce sens, cette démarche d'information, de communication et de participation soutient et s'intègre directement à l'évaluation environnementale du projet minier en soi, mais aussi aux phases subséquentes de suivi et de surveillance des activités d'exploitation ainsi qu'au respect des engagements environnementaux, économiques et sociaux.

Afin de mettre en contexte et d'apprécier la démarche proposée par Mine Arnaud, le présent chapitre présente, dans un premier temps, la compréhension de l'initiateur de la notion de l'acceptabilité sociale et de ses implications ainsi que l'intégration de sa démarche d'information, de communication et de participation au concept de développement durable.

Dans un second temps, les activités préliminaires d'information et de consultation tenues à ce jour sont présentées, assorties des résultats de celles-ci. Pour ce faire, un tableau présente l'analyse qualitative et quantitative des informations recueillies, spécifiquement en ce qui a trait aux préoccupations et aux attentes exprimées par les parties prenantes rencontrées. Cette analyse a permis de dégager les principaux enjeux préliminaires perçus par rapport à la réalisation du projet et de les traiter de façon consciencieuse à même l'étude d'impact. À la fin de cette section sont présentés les engagements préliminaires pris par l'initiateur au cours des activités préliminaires d'information et de consultation ainsi que les mesures de bonification apportées au projet en fonction des besoins, attentes et préoccupations exprimées par les parties prenantes touchées ou intéressées.

Dans un troisième temps, une proposition de programme de préconsultation sur le projet et son étude d'impact est présentée. De façon à susciter l'adhésion du milieu à la démarche, le programme fera l'objet d'une consultation, restreinte mais représentative, via des entrevues ciblées auprès de parties prenantes intéressées au projet. Les modalités d'échanges visant à enrichir et bonifier le projet sont décrites dans cette section.

La préconsultation comme telle portera sur l'étude d'impact préliminaire et sera conduite en parallèle de l'analyse de recevabilité faite par le MDDEP. La préconsultation vise à s'assurer que l'étude d'impact présentée au Ministère est inclusive et tient compte de l'ensemble des enjeux et préoccupations pouvant être exprimés par les acteurs du milieu. Elle a aussi pour objectif d'identifier et de définir en concertation avec les parties prenantes du projet des mesures sociales à intégrer au programme d'engagements communautaires de l'initiateur. Les résultats de la préconsultation seront annexés à la version finale de l'étude d'impact.

Dans un quatrième temps, une proposition spécifique de programme d'information et de consultation de la communauté innue d'Uashat mak Mani-utenam est détaillée. De façon à susciter l'adhésion de la communauté à la proposition, le programme fera également l'objet d'une consultation restreinte mais représentative.

Globalement, le principal objectif de la démarche d'information, de communication et de participation de Mine Arnaud auprès des parties prenantes est de créer, tout au long du cycle de vie du projet, un climat d'échanges mutuellement bénéfiques, favorable à un dialogue ouvert et franc, ayant pour objectif de minimiser les impacts sur l'environnement et les nuisances par des mesures appropriées d'atténuation, de compensation et de collaboration environnementales et sociales élaborées en concertation avec les parties prenantes du milieu.

3.1 Acceptabilité sociale et développement durable

3.1.1 Importance de l'acceptabilité sociale

Souvent tributaire du succès ou de l'échec d'un projet, l'acceptabilité sociale soulève un ensemble d'enjeux sociaux et environnementaux qu'il est nécessaire d'identifier et de documenter pour concevoir un projet qui soit profilé en fonction des préoccupations et des attentes de la communauté d'accueil.

Ces enjeux sont en fait cruciaux et sont généralement multiples et variés. D'une part, ils rejoignent les préoccupations locales et régionales directement liées au lieu d'implantation du projet et à ses impacts. D'autre part, ils touchent des questions d'intérêt national comme c'est le cas ici pour l'exploitation des ressources naturelles québécoises.

Les réactions au projet et les perceptions de ses impacts font également directement partie de l'acceptabilité sociale. En cherchant à identifier les éléments sensibles en amont, il est alors possible d'en discuter avec les parties prenantes concernées et de les traiter dans l'étude d'impact sur l'environnement avant d'entamer la période d'information et de consultation du BAPE.

3.1.2 Définitions de l'acceptabilité sociale

Dans la littérature scientifique, il existe peu de définitions se rapportant à la notion d'acceptabilité sociale. En corolaire, même si elle est utilisée par toutes les parties impliquées dans l'évaluation des impacts environnementaux de projets, la notion d'acceptabilité sociale est rarement définie avec précision.¹ En voici quelques exemples :

« L'acceptabilité sociale introduit l'idée d'un état de stabilité sociale issue d'une délibération au sein de la communauté concernée. »²

« L'acceptabilité sociale consiste en la résultante d'un jugement par lequel des individus comparent la réalité perçue d'un projet avec ses alternatives connues et décident si la « réalité » surpasse ou à tout le moins se compare à l'alternative la plus favorable. »³

« L'acceptabilité sociale est l'acceptation anticipée d'un risque à court et à long terme qui accompagne, soit un projet, soit une situation. Un risque est considéré acceptable par une collectivité lorsqu'elle peut en accepter les conséquences, les dommages, au regard de sa probabilité d'occurrence. »⁴

« L'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain. »⁵

¹ Saucier, C., Côté, G., M.-J. Fortin, B. Jean, D. Lafontaine, É. Feurtey, M. Guillemette, J.- F. Méthot & J. Wilson (2009). Développement territorial et filière éolienne – Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation des projets dans une perspective de développement territorial durable. Université du Québec à Rimouski, 227 p. <http://www.uqar.qc.ca/crdt/fr/frames.html>.

² Borraz, O. et Salomon, D. (2002) « Reconfiguration des systèmes d'acteurs et construction de l'acceptabilité sociale », dans C. Gilbert (2002). Risques collectifs et situations de crise : apports de la recherche en sciences humaines et sociales. L'Harmattan, Paris, pp. 145-156.

³ Shindler, B.A., M. Brunson & G.H. Stankey (2002). Social Acceptability of Forest Conditions and Management Practices: A Problem Analysis. Forest Service, Department of Agriculture, Portland, United States, 69 p.

⁴ Côté, J.-F. & É. Thiffault, Acceptabilité sociale et impacts environnementaux. Présentation à Saint-Irénée, 25 septembre 2008 dans le cadre du Forum - La biomasse forestière : une ressource énergétique renouvelable.

⁵ Caron-Malenfant, J. & T. Conraud (2009). Guide pratique de l'acceptabilité sociale: pistes de réflexion et d'action. Éditions D.P.R.M., http://www.dprm.ca/realisation2_autres.html

En se référant à cette dernière définition de Caron-Malenfant et Conraud, l'initiateur du projet a déjà entamé un processus d'information, de communication et de participation favorisant l'atteinte d'un tel résultat.

3.1.3 Information, communication, participation des publics et développement durable

Mine Arnaud s'est engagée à concevoir, développer, évaluer et mettre en œuvre son projet dans une perspective de développement durable, ce qui touche toutes les étapes de développement et de mise en œuvre de son projet en visant à minimiser son empreinte écologique et à favoriser son acceptabilité sociale, tout en s'assurant que l'entreprise assume sa responsabilité sociale et apporte sa contribution au développement des communautés et de la région d'accueil.

Une des caractéristiques déterminantes du développement du projet de Mine Arnaud est la démarche sociale et participative qui accompagne la conception du projet, l'évaluation de ses impacts ainsi que sa mise en œuvre et son suivi. Cette approche innovante, basée sur la participation éclairée des parties prenantes et s'inscrivant dans le volet social du développement durable, fait partie intégrante du projet et de son évaluation. La *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* affirme d'ailleurs que « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient »⁶.

En outre, dans le cadre du déploiement des activités découlant de *la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec*, l'établissement d'un programme structuré et systématique de participation des parties prenantes en amont, en parallèle de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social permet de :

- Structurer un canal d'échanges ouvert et transparent qui favorise le dialogue entre les parties;
- Informer les parties touchées et intéressées au projet et à ses impacts appréhendés afin d'alimenter leur réflexion sur une base éclairée;
- Assurer la contribution des parties touchées et intéressées afin qu'elles puissent faire part de leurs préoccupations et de leurs attentes face à l'initiateur et au projet;
- Valider le contenu des évaluations techniques en intégrant le savoir citoyen et les valeurs traditionnelles;
- Contribuer à l'identification et à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales du projet et des mesures afférentes;
- Tisser un lien de confiance entre l'initiateur et les parties touchées et intéressées en respectant les engagements mutuels et en prenant en compte les intérêts exprimés ainsi que les préoccupations et attentes du milieu;
- Collaborer à la conception et à l'évaluation du projet en proposant des alternatives ainsi que des mesures d'atténuation, de compensation et de collaboration.

À terme, ceci se traduit par :

- Une évaluation sociale complète, globale et transparente du projet;
- Une approche participative d'évaluation conjointe;
- Une consultation sur les impacts environnementaux associés au projet et sur les mesures d'atténuation proposées;
- Des bénéfices tangibles et adaptés pour les communautés.

⁶ Déclaration de Rio, Doc. NU A/CONF.151/26/Rev.1 (1992), art. 10.

Une évaluation exhaustive en regard des 16 principes inscrits à la *Loi sur le développement durable* et s'inspirant du modèle utilisé par le BAPE dans son examen des projets par les commissions est présentée au chapitre 16.

3.2 Activités préliminaires d'information, de consultation et de participation

Dans une approche interactive visant à favoriser l'acceptabilité sociale de son projet, Mine Arnaud a déjà mis de l'avant un processus d'échange et de consultation proactif auprès des différents intervenants concernés. Une telle démarche s'est amorcée dans le cadre de l'étude de faisabilité et se poursuivra par le biais du programme de préconsultation abordé précédemment et qui est détaillé à la section 3.3.

Ainsi, les activités d'information et de consultation privilégiées avaient principalement pour objectif d'établir progressivement un climat d'échange entre l'initiateur du projet minier Arnaud et les parties prenantes touchées ou intéressées. Avec le climat de confiance établi, l'initiateur a expliqué les modalités du projet. Les outils de communication utilisés afin de mener à bien ces activités préliminaires d'information et de consultation sont les suivants :

- Présentation sur support PowerPoint;
- Mise en place d'une ligne téléphonique sans frais;
- Publication d'une infolettre;
- Mise en ligne d'un site internet incluant une foire aux questions et les documents présentés aux parties prenantes;
- Large diffusion d'une brochure d'information axée sur la présentation du projet, de l'initiateur et de ses engagements;
- Embauche d'une ressource locale à titre de directrice des relations avec le milieu et communication;
- Ouverture d'une place d'affaires à Sept-Îles qui fera office de bureau de liaisons communautaires.

Quant aux moyens, Mine Arnaud a privilégié des formules d'échanges individuels ou en groupe permettant, d'une part, d'informer adéquatement les parties prenantes sur l'état d'avancement du projet et, d'autre part, de prendre connaissance de leurs opinions et de leurs préoccupations. Les catégories de parties prenantes rencontrées dans le cadre des activités préalables d'information et de consultation sont :

- Les résidents et propriétaires de terrains du Canton Arnaud (rencontres publiques et individuelles);
- Les détenteurs de baux de villégiature directement affectés et d'autres situés en bordure périphérique (ci-après nommés villégiateurs);
- Les détenteurs de terrains de trappage (ci-après nommés trappeurs);
- Les gestionnaires de la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Matimek (c.-à-d. représentants de l'Association de chasse et pêche Septilienne);
- Les représentants (élus, fonctionnaires) de la Ville de Sept-Îles;
- Les représentants de la communauté innue d'Uashat mak Mani-utenam;
- La municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières;
- Les représentants de ministères provinciaux (MRNF, MDDEP);
- Les représentants de ministères fédéraux;
- Les groupes locaux de défense de l'environnement tel que le Regroupement pour la sauvegarde de la grande baie de Sept-Îles (RSGBSI), le Comité de défense de l'air et de

l'eau de Sept-Îles, le Conseil régional de l'environnement, la Corporation municipale de la protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI);

- Plusieurs autres intervenants considérés comme étant des parties prenantes aux discussions (députation, entreprises locales, autres compagnies minières, aluminerie, etc.).

Au total, Mine Arnaud a tenu plus d'une quarantaine de rencontres auxquelles une centaine de personnes ont participé et contribué. À cela s'ajoutent, pour certains d'entre eux, des échanges de courriels, lettres et documents, notamment avec la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles et le Regroupement pour la sauvegarde de la grande baie de Sept-Îles.

Aussi, les représentants de Mine Arnaud ont rencontré des résidents et propriétaires du Canton-Arnaud ainsi que des citoyens de Sept-Îles, dans le cadre d'assemblées organisées à la Chapelle du Canton-Arnaud, afin de présenter le projet et de mieux cerner les préoccupations de la communauté. Trois rencontres publiques ont été tenues :

- Le 4 août 2010;
- Le 14 septembre 2010;
- Le 16 novembre 2010.

La synthèse de ces activités d'échange avec les différentes parties prenantes concernées par le projet et des préoccupations exprimées par ceux-ci est présentée au point suivant.

3.2.1 Attentes et préoccupations exprimées

À l'aide des comptes rendus des activités préalables d'information et de consultation, un premier recensement exhaustif des préoccupations a pu être effectué. Chaque question, commentaire et préoccupation exprimés dans le cadre de ces échanges a été soigneusement compilé dans un tableur de type Excel et catégorisé selon le profil du participant s'étant exprimé : citoyens, élus, membre d'une association, etc. L'ensemble des comptes rendus a ainsi été traité sur une base anonyme et les préoccupations relevées, regroupées et comptabilisées.

Il est à noter que la majorité des rencontres se sont tenues avec des citoyens résidents à proximité du site visé par le projet de Mine Arnaud. Les citoyens comptent donc pour 69 % des interventions, tandis que les groupes associatifs comptent pour 24 % et les représentants des ministères et municipalités pour 7 %.

Le tableau 3.2.1 présente les préoccupations ayant fait l'objet d'au moins 3 interventions au cours des activités d'échanges, afin de livrer un portrait global des thématiques abordées.

Tableau 3.2.1 Sommaire des préoccupations recueillies au cours des activités d'échanges

Composantes	Préoccupations	Intervenants								Total
		P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	
VOISINAGE / NUISANCES	Préoccupations liées aux bruits causés par l'exploitation de la mine	20	1	1			1			23
	Préoccupations liées aux dynamitages (bruit, vibrations, sol glaiseux, débris sur terrain, procédures)	19	1			1				21
	Préoccupations liées à la poussière causée par l'exploitation de la mine	18	2							20
	Préoccupations liées au trafic causé par l'exploitation de la mine	9		1						10
	Préoccupations liées aux vibrations causées par l'exploitation de la mine	9								9
	Inquiétudes liées aux impacts du projet sur le paysage	5	1							6
	Total	80	5	2	0	1	1	0	0	89
ENVIRONNEMENT	Préoccupations liées au rejet des effluents	11	3		2			1		17
	Préoccupations liées à la qualité de l'air et à la santé	7	3	1			1	1		13
	Préoccupations liées aux impacts sur la faune	4	2				3			9
	Préoccupations liées au parc à résidus (localisation, risque pollution)	5	1		1	1	1			9
	Inquiétudes liées à la qualité de l'eau	6	1	1			1			9
	Questionnements liés aux impacts sur les ruisseaux, rivières et la Baie dus à l'exploitation de la mine	2	3	1						6
	Préoccupations liées aux impacts sur la faune aquatique	1	2		1		1			5
	Préoccupations liées à l'impact des effluents sur le débit des ruisseaux	2	1		1					4
	Préoccupations liées au procédé de traitement notamment pour ce qui est des produits utilisés pour l'extraction du minerai (produits dangereux)	4								4
	Préoccupations liées aux effets cumulatifs		1	1		1				3
	Total	42	17	4	5	2	7	2	0	79
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Préoccupations liées au plan de fermeture et à la restauration du site	7	4							11
	Questionnements liés à l'aménagement du site (haldes, usine, profondeur et superficie fosse)	10			1					11
	Préoccupations liées aux matières extraites de la mine (magnétite, ilménite)	4	3					1		8
	Questionnements sur l'échéancier du projet	2	1	1	1		1			6
	Questionnements liés au type de minerai exploité (apatite)	4	1			1				6
	Questionnements liés à l'approvisionnement en eau pour l'exploitation de la mine	3	1	1	1					6
	Questionnements liés aux techniques d'exploitation de l'apatite	2	2	1						5
	Questionnements liés à la superficie du gisement	4								4
	Questionnements liés aux types de résidus générés par l'exploitation de la mine	2	1			1				4
	Questionnements liés à la configuration de la mine (mine à ciel ouvert)	3								3
	Questionnements liés à la possibilité que le minerai extrait contienne de l'uranium	3								3
	Questionnements liés à la durée d'exploitation de la mine	2	1							3
	Questionnements liés aux techniques de concassage, broyage	3								3
	Total	42	10	3	3	2	1	1	0	62
ACQUISITION DES PROPRIÉTÉS ET MESURES DE COMPENSATION	Questionnements liés aux conditions de rachat (terrains, lots, résidences) et de compensation (limite de temps, zone, etc.)	24	2				2			28
	Préoccupations liées aux mesures de compensation (environnemental, bois, infrastructures, financières)	4	3	1	1		2	1		12
	Préoccupations liées à la perte de valeur de sa résidence ou de son terrain causée par la présence de la mine	9					2			11
	Préoccupations liées à la possibilité d'être relocalisé	4					2			6
	Préoccupations liées aux expropriations	4								4
	Préoccupations liées aux mesures de compensation pour les impacts environnementaux		1	1			2			4
	Total	45	6	2	1	0	10	1	0	65
UTILISATION DU TERRITOIRE	Mécontentements liés à la perte de jouissance de son terrain	14					2			16
	Préoccupations liées à la gestion et aux impacts des pistes et sentiers liés aux activités récréatives de la région	8					2			10
	Préoccupations liées aux impacts sur la chasse et la pêche causés par l'exploitation de la mine	8					2			10
	Préoccupations liées à l'accès au territoire	4					3			7
	Importance de limiter l'accès au territoire pour éviter les effets négatifs sur les villégiateurs	1					4			5
	Préoccupations liées au changement de zonage du secteur où la mine sera exploitée	4								4
	Préoccupations liées à la relocalisation du chemin de fer				2		1			3
		Total	39	0	0	2	0	14	0	0
INFORMATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	Questionnements concernant les informations présentées et sur les documents disponibles (cartes, informations à jour)	8	4							12
	Diffusion d'informations sur le projet et communication jugées insuffisantes	5	1		1			1		8
	Préoccupations face aux parties prenantes consultées	5	2				1			8
	Nécessité de prendre en compte les communautés autochtones dans l'évaluation du projet	2		1	1	1		1		6
	Préoccupations liées au manque de transparence (présence des médias, etc.)	4	3							7
	Mécontentement concernant le retard des lettres d'invitation aux rencontres d'informations	4								4
	Questionnements liés au processus de consultation et d'information (provincial, fédéral)	2				1				3
		Total	30	10	1	2	2	1	2	0
ASPECTS SOCIAUX	Mécontentements liés à la baisse de la qualité de vie, au stress occasionné et à l'incertitude vécue (impacts psychosociaux)	8	1				1			10
	Préoccupations liées à la pénurie de logements	3	1	3		1		1		9
	Mécontentements liés à l'attachement pour la propriété et la région	8					1			9
	Préoccupations liées au respect du principe de l'acceptabilité sociale dans la mise en place du projet de mine	4	2	2						8
	Préoccupations liées à la sécurité	2	1	1			1			5
	Total	25	5	6	0	1	3	1	0	41

Tableau 3.2.1 Sommaire des préoccupations recueillies au cours des activités d'échanges

TRAVAUX D'EXPLORATION	Questionnements liés aux modalités des prochains forages (localisation, date, nombre, coût)	2					1	1	1	5
	Questionnements liés au calendrier de réalisation du projet	3								3
	Préoccupations liées à la quantité d'arbres abattus pour les forages d'exploration	2	1							2
	Total	7	1	0	0	0	1	1	1	10
LOCALISATION DES INSTALLATIONS	Préoccupations liées à la localisation de la fosse (par rapport à la route, à la Baie, aux résidences, zones de villégiature)	4	1				1			6
	Questionnements liés à la localisation du chemin d'accès à la mine (camions)	4	1				1			6
	Questionnements liés à la localisation des installations et équipements sur le site (concentrateur, parc à résidus, bassin, usine)	3								3
	Questionnements concernant la localisation du mur de mort-terrain	3								3
	Total	14	2	0	0	0	2	0	0	10
ÉCONOMIE	Questionnements liés à la création d'emploi par le projet de Mine Arnaud	1		1	1			1		4
	Total	1	0	1	1	0	0	1	0	10
RÉGIME MINIER	Questionnements liés aux normes à respecter en exploitation minière	3	2							5
	Préoccupations liées aux projets similaires à celui de Mine Arnaud (Osisko, Asbestos, etc.)	3								3
	Total	6	2	0	0	0	0	0	0	8
GRAND TOTAL DES INTERVENTIONS		331	58	19	14	8	40	9	1	480

Légende

Code	Catégories	Description
P1	Citoyens	Voisins, résidants, jeunes
P2	Groupes environnementaux	Locaux, régionaux, nationaux
P3	Municipalités et organisations paramunicipales	Élus, fonctionnaires, agence de transport, etc.
P4	Partis politiques et ministères	Députés, représentants, partis municipaux, etc.
P5	Organismes économiques, affaires	Emploi, développement économique, centre local de développement, chambre de commerce, etc.
P6	Associations, groupes et entreprises récréatives/de loisir	Tourisme, motoneige, chasse, trappeurs, etc.
P7	Communautés autochtones	Innus, conseil de bande, aînés, etc.
P8	Entreprises (général)	Tous secteurs d'activités, consultants, etc.

3.2.2 Principaux enjeux dégagés des activités préliminaires

Le travail de compilation des préoccupations a été complété par une analyse des préoccupations les plus fréquemment exprimées, afin de dégager les enjeux spécifiques au projet Mine Arnaud. Les principaux enjeux dégagés au terme des activités d'information et de consultation sont présentés au tableau 3.2.2.

Tableau 3.2.2 Principaux enjeux dégagés des activités préliminaires d'information et de consultation

Composante	Principaux enjeux
Impacts sur le voisinage/nuisances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bruit ▪ Dynamitage ▪ Poussière ▪ Vibrations ▪ Trafic ▪ Paysage
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rejet des effluents ▪ Qualité de l'air ▪ Faune ▪ Parc à résidus ▪ Qualité de l'eau ▪ Cours d'eau ▪ Faune aquatique
Activités d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de fermeture et restauration du site ▪ Aménagements du site ▪ Matières extraites ▪ Échéancier du projet ▪ Minerai exploité ▪ Approvisionnement en eau ▪ Techniques d'exploitation
Acquisition des propriétés et mesures de compensation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions d'achats et de compensation ▪ Effets sur les valeurs foncières ▪ Conditions de relocalisation
Utilisation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perte de jouissance de la propriété ▪ Pistes et sentiers ▪ Chasse ▪ Accès au territoire
Information et participations des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations présentées et communication ▪ Parties prenantes consultées ▪ Transparence ▪ Communautés autochtones
Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts psychosociaux ▪ Pénurie de logement ▪ Attachement à la propriété et à la région ▪ Acceptabilité sociale ▪ Sécurité
Travaux d'exploration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modalités des forages
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fosse ▪ Accès à la mine
Régime minier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des normes, Lois et règlements

La plupart de ces enjeux seront traités de façon exhaustive dans la présente étude d'impact et constituent les principaux sujets à être discutés et validés avec les parties prenantes du projet dans le cadre du processus de préconsultation à venir.

3.2.3 Prise en compte des intérêts exprimés et amélioration continue du projet

Les résultats des activités préliminaires d'information et de consultation ont amené l'initiateur à bonifier et à moduler le concept de son projet et à intégrer directement ces modifications à même la présente étude d'impact. Ces dernières se présentent sous la forme d'amélioration ou de changements apportés au concept technique du projet, à la localisation d'infrastructures et d'équipements et d'engagements de la part de l'initiateur à considérer et à prendre actions quant aux enjeux soulevés.

L'écoute active et la prise en considération des attentes du milieu font partie intégrante de la philosophie d'amélioration continue et de la culture d'entreprise que l'initiateur a intégrées et intégrera tout au long du cycle de vie de son projet.

Le tableau 3.2.3 présente les efforts initiés par l'initiateur afin de répondre de façon satisfaisante aux enjeux soulevés par les parties prenantes touchées et intéressées.

3.3 Programme provisoire de préconsultation

La *Loi sur la qualité de l'environnement* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* encadrent la consultation publique prévue dans les processus provincial et fédéral. Cependant, tel qu'indiqué précédemment, Mine Arnaud est convaincue qu'il est important d'associer les diverses parties prenantes le plus tôt possible au cours de la planification du projet. Une consultation anticipée, appelée ici « préconsultation », offre l'occasion d'identifier les préoccupations de la population et d'y répondre avant la finalisation de l'étude d'impact et son évaluation au cours des audiences publiques du BAPE.

Un processus volontaire de préconsultation sur les impacts peut prendre la forme de rencontres sectorielles, d'ateliers ou de groupes de travail thématiques (*focus groups*). Le nombre et la liste des participants sont fixés sur la base des activités préliminaires d'information et de consultation. Les rencontres sectorielles visent à permettre des échanges directs entre le promoteur et les représentants de la communauté, selon leurs attentes respectives. Les ateliers publics portent quant à eux sur les thèmes abordés par l'étude d'impact, soit la description du milieu, la pondération des impacts et les mesures d'atténuation proposées. Une fiche d'information peut être fournie aux participants sur chacun des thèmes ou des enjeux ciblés par les échanges afin de fournir un support informatif de référence et ainsi faciliter les échanges.

La préconsultation permet de valider à la fois les connaissances sur le milieu récepteur et l'évaluation des impacts telle que pondérée par les experts. La consultation est préalable au mandat d'information et de consultation du BAPE.

Le processus de préconsultation constitue l'un des piliers de la démarche de communication axée sur la concertation avec le voisinage, les communautés ainsi que les autres parties prenantes. De concert avec Mine Arnaud, les activités de préconsultation seront réalisées sous la coordination et l'animation de *Transfert Environnement*, une entreprise spécialisée en participation des parties prenantes. Les experts responsables de l'étude d'impact collaboreront à la démarche à titre de spécialistes et de personnes ressources.

Tableau 3.2.3 Réponses de l'initiateur aux enjeux soulevés par les parties prenantes

Composante	Principaux enjeux	Modifications, mesures et engagements de l'initiateur
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> Impacts psychosociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les meilleures pratiques et mesures applicables, évaluer leur pertinence et mettre en œuvre les mesures retenues Développer un canal d'échanges privilégié afin de s'assurer de communiquer avec les gens les plus directement affectés par le projet et de répondre à leurs interrogations afin de diminuer l'incertitude face aux effets du projet et aux mesures d'atténuation qui seront mises en œuvre et les mesures de compensation qui seront offertes Transmettre l'information sur les processus d'évaluation environnementale et les opportunités de consultation et sur l'échéancier qui est prévu pour la prise de décisions des gouvernements
	<ul style="list-style-type: none"> Attachement à la propriété et à la région 	<ul style="list-style-type: none"> Développer un processus d'acquisition des terrains qui permet aux résidents de demeurer sur la propriété selon une formule à négocier entre les parties Favoriser la relocalisation régionale
Impacts sur le voisinage/nuisances	<ul style="list-style-type: none"> Bruit 	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs mesures de conception du projet pour réduire le niveau sonore Modéliser les niveaux sonores anticipés Localiser les principales infrastructures le plus loin possible des résidents
	<ul style="list-style-type: none"> Dynamitage Poussière 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les meilleures pratiques applicables Utiliser les meilleures pratiques applicables Modéliser les opérations afin de prévoir les effets du projet sur la qualité de l'air Effectuer un suivi avant le début de la construction pour mesurer le bruit de fond des poussières dans le secteur où la modélisation montre que le projet pourrait avoir une influence sur la qualité de l'air Effectuer un suivi lors de la construction et de l'exploitation pour confirmer les résultats de la modélisation
	<ul style="list-style-type: none"> Vibrations 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer un Programme d'inspection de la structure des fondations des résidences du canton Arnaud avant le début de l'exploitation Effectuer des mesures des niveaux de vibration à des endroits stratégiques Réparer et/ou déposer une offre de compensation si des dommages sont démontrés reliés aux vibrations du dynamitage
	<ul style="list-style-type: none"> Trafic 	<ul style="list-style-type: none"> Considérer une nouvelle variante pour la route d'accès qui permettrait de réduire la circulation sur la route 138 dans le canton Arnaud lors de l'exploitation, en particulier lors des changements de quart de travail Transporter le concentré par train vers le port Ajuster les quarts et les horaires de travail au besoin Rencontrer le ministère des Transports du Québec afin de développer et déployer un programme de prévention et de sécurité routière à toutes les phases du projet
	<ul style="list-style-type: none"> Paysage 	<ul style="list-style-type: none"> Produire des simulations visuelles Effectuer une restauration progressive du site et des premiers bancs de la fosse Limiter au maximum les percées visuelles Mettre en place une butte-écran au début du projet Reboiser les lots afin de créer un écran visuel entre la résidence et la fosse pour certains propriétaires dont les lots sont en partie déboisés
	<ul style="list-style-type: none"> Rejet des effluents 	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas recourir à la prise d'eau fraîche à partir d'un plan d'eau majeur Mettre en place une usine de traitement de l'eau et recirculer une grande partie de l'effluent vers le concentrateur. Cette option permet de réduire de façon significative le volume de l'effluent qui devra être retourné dans le ruisseau Clet
Environnementales	<ul style="list-style-type: none"> Faune 	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer progressivement le site en aménageant le parc à résidus par cellules Suite à des discussions avec les trappeurs, considérer la possibilité de revoir l'ordre de construction d'une cellule du parc à résidus pour réduire l'impact sur l'original Concevoir l'emplacement des infrastructures pour réduire l'impact sur les habitats importants
	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de conception du projet qui minimisent la génération de poussière Développer un canal d'échanges privilégié avec les autorités municipales afin que l'initiateur puisse, par ses actions, contribuer de façon constructive et positive au débat
	<ul style="list-style-type: none"> Parc à résidus 	<ul style="list-style-type: none"> Séparer les résidus de magnétiques des résidus issus du procédé de flottation de l'apatite dans des cellules distinctes Tentative de valorisation des résidus magnétiques qui permettrait de réduire l'empreinte du parc à résidus d'approximativement 20 pour cent Restaurer progressivement les cellules du parc à résidus afin d'en réduire l'empreinte
	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Diriger l'ensemble des eaux de ruissellement provenant des infrastructures et des aires d'accumulation, des eaux de la fosse vers le bassin de polissage et vers l'usine de traitement de l'eau avant d'être retourné au concentrateur où retourné au ruisseau Clet
	<ul style="list-style-type: none"> Rejet des effluents 	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas recourir à la prise d'eau fraîche à partir d'un plan d'eau majeur Mettre en place une usine de traitement de l'eau et recirculer une grande partie de l'effluent vers le concentrateur. Cette option permet de réduire de façon significative le volume de l'effluent qui devra être retourné dans le ruisseau Clet

Tableau 3.2.3 Réponses de l'initiateur aux enjeux soulevés par les parties prenantes

Composante	Principaux enjeux	Modifications, mesures et engagements de l'initiateur
Utilisation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Perte de jouissance de la propriété 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire, dans la mesure du possible, la perte de jouissance au maximum Élaborer un programme de compensation et de relocalisation qui tient compte de cet enjeu Développer un processus d'acquisition des propriétés qui permet aux résidents de demeurer sur la propriété selon une formule à négocier entre les parties
	<ul style="list-style-type: none"> Chasse et pêche 	<ul style="list-style-type: none"> Étudier la possibilité de localiser les infrastructures pour réduire l'impact sur les habitats de l'original Programme de compensation des pertes d'habitat du poisson dans des secteurs prisés pour la pêche
	<ul style="list-style-type: none"> Pistes et sentiers 	<ul style="list-style-type: none"> Relocaliser la piste de motoneige en partenariat avec les clubs concernés et les représentants de la ZEC Matimek; Discussion de possibilités de partenariat avec les intervenants pour la construction d'un pont au-dessus de la rivière des Rapides si la variante d'accès au site par l'est est privilégiée
Activités d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Plan de fermeture et restauration du site 	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer progressivement les sites en cours d'opération
	<ul style="list-style-type: none"> Aménagements du site 	<ul style="list-style-type: none"> Aménager le site afin de réduire au maximum les nuisances appréhendées ou potentielles
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Accès à la mine 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir des discussions sur les variantes avec la population et les groupes d'intérêt afin de tenir compte de leurs points de vue dans le choix de la variante à retenir
Acquisition des propriétés et mesures de compensation	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de rachats et de compensation 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un Programme de compensation pour les résidents afin de définir les options qui seront offertes Développer une charte d'acquisition dont les modalités seront discutées avec les résidents
	<ul style="list-style-type: none"> Effets sur les valeurs foncières 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un Programme de compensations pour les résidents afin de définir les options qui seront offertes
Information et participations des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Informations présentées et communication 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une démarche d'information et de consultation
	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes consultées 	<ul style="list-style-type: none"> Écouter l'ensemble des préoccupations et s'assurer d'offrir diverses opportunités aux parties intéressées de faire valoir leur point de vue sur le projet

À la fin de la préconsultation, les résultats seront soumis aux citoyens lors d'une séance d'information destinée à valider les propos recueillis et à donner les indications sur leur intégration au projet. Ces résultats seront pris en considération par l'initiateur pour finaliser l'étude d'impact et compléter le projet en vue de sa présentation finale au MDDEP. L'approche préconisée amène à l'intégration des préoccupations et des opinions exprimées par les acteurs dans le processus même de l'évaluation environnementale et de son étude d'impact.

Il est à noter que le programme de préconsultation est présenté ici sous sa forme provisoire, car il fera lui-même l'objet d'une consultation afin d'être validé et modulé au besoin pour répondre aux attentes exprimées par les parties prenantes.

3.3.1 Participants aux préconsultations

Les membres de la communauté concernés ou intéressés par le projet qui participeront de façon volontaire au processus de préconsultation, proviendront aussi bien des milieux municipaux, que des groupes environnementaux, des organismes socioéconomiques, des groupes communautaires, de la santé publique, des syndicats, du milieu scolaire, de la communauté autochtone, du secteur récréotouristique, du voisinage et de la collectivité en général. Les profils variés des participants à la démarche permettront en effet de disposer d'une bonne représentativité de la communauté concernée par le projet et ainsi de s'assurer que les préoccupations exprimées soient bien le reflet de la réalité du terrain. Les représentants seront invités à partir d'une liste de personnes et d'organismes intéressés par le projet, intégrant les intervenants ayant participé aux consultations préliminaires précédentes.

Les participants auront entre autres à se prononcer sur les modalités d'aménagement du site, sur ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que sur les mesures d'atténuation, de suivi et de surveillance à prévoir. Les résultats de la consultation permettront dans un premier temps de compléter et d'ajuster l'étude d'impact, puis d'améliorer le projet en fonction des perceptions et des opinions énoncées.

De façon générale et non limitative, Mine Arnaud souhaite convier à participer au processus de préconsultation les groupes suivants :

- Les résidents immédiats du site demeurant le long de la route 138 du projet;
- Les autres résidents du Canton-Arnaud ;
- La Première Nation innue d'Uashat mak Mani-utenam;
- Les citoyens de Sept-Îles;
- Les groupes environnementaux;
- Les municipalités et MRC;
- Les établissements d'enseignement et de recherche;
- Les associations professionnelles;
- Les organisations récréationnelles et touristiques;
- Les associations commerciales;
- Les groupes liés aux pêches et à la navigation de plaisance;
- Trappeurs, chasseurs et autres utilisateurs du territoire;
- Les organisations gouvernementales;
- Le secteur de la santé.

3.3.2 Approche et objectifs des préconsultations

L'approche du processus de préconsultation se résume comme suit :

- Identifier les individus, organisations et organismes concernés et intéressés (les « parties prenantes »);
- Présenter officiellement et publiquement le projet et les résultats de l'étude d'impact sur l'environnement;
- Favoriser un processus de consultation ouvert et transparent;
- Rechercher activement l'apport des parties prenantes pour l'identification et la résolution des enjeux potentiels; et
- Maintenir des communications continues avec les citoyens tout au long du projet.

De façon générale, les objectifs visés sont d'informer la communauté sur le projet, de connaître les opinions et les préoccupations des participants, de valider et de compléter l'évaluation des impacts et d'améliorer les divers aspects du projet proposé. Spécifiquement, les objectifs du programme de consultation sont les suivants :

- Offrir et encourager la participation active de la communauté locale et des représentants des divers milieux intéressés (situer le citoyen au cœur du développement et de l'évaluation du projet);
- Garantir que les parties prenantes soient informées des impacts appréhendés (garantir l'accès à l'information);
- S'assurer que le public perçoive que Mine Arnaud a été ouvert et transparent dans ses communications et que leurs points de vue ont été considérés avec respect;
- Agir avec transparence;
- Solliciter l'apport du public dans l'évaluation et la conception du projet (bonifier le modèle de développement du projet);
- Établir les bases du contenu d'un programme d'engagements communautaires qui sera mis en place pour réduire l'importance des impacts appréhendés;
- Mesures d'atténuation :
 - compenser les nuisances, dommages et éventuels préjudices (mesure de compensation);
 - contribuer à la vie communautaire et au développement régional (mesure de contributions communautaires);
 - travailler en collaboration et en concertation avec la communauté (mesure de vigilance et de participation citoyenne).

3.3.3 Détails du processus de préconsultation

Le processus de préconsultation qui fera l'objet d'une consultation restreinte à court terme, s'échelonnerait sur plusieurs mois et serait constitué d'une séquence d'activités et de réunions auxquelles seraient convoquées les parties prenantes touchées et intéressées par le projet.

Au début du processus, une annonce publique sera effectuée par le biais des médias pour informer la population des modalités de la préconsultation et pour l'inviter à venir s'informer et s'exprimer sur le site internet de Mine Arnaud et au bureau de liaisons communautaires à Sept-Îles.

Phase 1 : Rencontres sectorielles

Les entrevues menées sur le terrain au mois de février visaient à préciser les attentes et les besoins de la collectivité concernant la consultation de Mine Arnaud, et à définir en conséquence le modèle de préconsultation à privilégier. Ainsi, la première phase de la préconsultation consistera en des rencontres sectorielles. Ces rencontres seront l'occasion de prendre le temps d'échanger directement avec les représentants de la collectivité, offrir une information de première main, répondre aux préoccupations et consulter les différents groupes selon leurs attentes

respectives. À la fin de cette phase, un bilan sera effectué afin de valider que le modèle de préconsultation envisagé pour la phase 2 répond aux besoins et aux attentes des intervenants.

Durant cette phase, tous les membres de la collectivité seront invités à prendre connaissance de la fiche d'information et de consultation, à partir du site internet de Mine Arnaud et du bureau de liaisons communautaires et à faire part de leurs questions et commentaires au moyen de la ligne téléphonique et du site internet. De plus, Mine Arnaud présentera régulièrement, via la presse locale, des capsules d'information qui reprendront, par thématique, les renseignements contenus dans l'étude d'impact et ce, dans l'objectif de rejoindre un plus large public.

Phase 2 : Ateliers thématiques publics

Sous réserve de validation, la seconde phase de préconsultation consisterait en des ateliers thématiques. Les participants intéressés seraient invités à s'inscrire à ces ateliers de travail qui porteraient sur les grands thèmes de l'étude d'impact. Les personnes inscrites seraient convoquées spécifiquement et d'autres personnes pourraient y assister s'ils en formulent la demande. Ces ateliers, animés par un professionnel de la firme Transfert Environnement, seraient tenus en présence des experts requis et des représentants de Mine Arnaud selon les thèmes et les sujets abordés. Avec l'approbation des participants, quatre ateliers de travail portant sur les thèmes suivants seraient organisés :

- Infrastructures, aménagements et paysage;
- Qualité de l'air et de l'eau;
- Gestion des nuisances (bruit, vibration et circulation);
- Impacts et bénéfices socioéconomiques.

Dans cette même optique, des ateliers thématiques pourraient être ajoutés à la demande des participants.

Phase 3 : Séance de validation des résultats

À la suite de ces phases de préconsultation, un rapport de préconsultation sera rédigé et soumis pour révision aux participants. Il portera sur les résultats de la consultation, en termes de contenu des échanges, des préoccupations exprimées, ainsi que d'améliorations à l'étude d'impact et au projet proposé. Ce rapport servira de référence pour valider les résultats et voir à leur intégration dans l'étude d'impact. Il servira également de contenu complémentaire permettant de mieux définir le programme d'engagements communautaires de Mine Arnaud. Lors de la séance de validation, les participants seront également consultés sur les moyens de communication par lesquels ils souhaitent être informés et consultés sur l'évolution du projet.

➤ Documents de référence et procédure

Pour chacune des rencontres, des fiches d'information sous forme vulgarisée seraient fournies aux participants. Ces renseignements seraient présentés au début des séances et des ateliers. Les experts consultants et les représentants de l'initiateur seraient disponibles pour apporter des réponses aux interrogations des participants. Des spécialistes pourraient également être invités au besoin sur des questions spécifiques et spécialisées.

Des règles de fonctionnement dans le cadre des échanges en ateliers de travail seraient déterminées au début des ateliers en collaboration avec les participants. Ces règles porteraient notamment sur le mandat des participants, sur la diffusion des documents, sur les relations avec les médias, sur le déroulement des réunions et sur les modes d'établissement des consensus.

3.3.4 Moyens de communication et d'échanges

Dans le cadre du processus de préconsultation sur l'étude d'impact, l'initiateur s'engage à poursuivre ses efforts de communication à l'endroit des diverses parties prenantes associées au projet.

Les moyens et outils de communication envisagés ont principalement pour objectif d'enrichir le climat de confiance établi entre l'initiateur du projet et les parties prenantes touchées ou intéressées, de valider l'intégration des attentes et des préoccupations exprimées et de développer des canaux d'échanges privilégiés afin de traiter en profondeur les enjeux soulevés afin de favoriser l'acceptabilité sociale du projet.

Les moyens de communication envisagés sont la :

- Création d'un Comité consultatif représentatif des parties prenantes du milieu :
 - le Comité consultatif aurait pour objectif d'offrir aux résidents, aux citoyens et aux organismes concernés, les moyens concrets de s'informer et d'être consultés sur l'évolution du projet. Les personnes intéressées à y participer seraient appelées à laisser leur nom et coordonnées lors des ateliers thématiques. Une invitation à participer au comité pourrait également être lancée par voie de communiqué ou via la tenue d'une soirée d'information spécifique pour atteindre un public plus large;
 - les participants au Comité seraient donc invités à contribuer des façons suivantes :
 - prendre connaissance de l'information et échanger sur les aspects et l'avancement du projet;
 - donner leurs opinions et recommandations;
 - suivre le déroulement des activités d'information et de consultation de la communauté;
 - relayer les renseignements obtenus auprès des concitoyens et représentants d'organismes du milieu;
 - traduire les préoccupations des citoyens;
 - faire connaître le Comité auprès de la population;
 - discuter de différents enjeux du projet.
- En amont de l'amorce de la période de construction, le Comité consultatif serait appelé à évoluer et à être transformé en Comité de suivi. Toujours de nature consultative, son mandat serait alors de :
 - faire des recommandations concernant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations, et à atténuer les impacts de la construction et de l'exploitation sur le voisinage et l'environnement;
 - donner à des représentants du voisinage et des organismes les moyens concrets de s'informer, d'évaluer les conséquences et d'assurer le suivi des activités de la mine;
 - veiller à ce que l'exploitation s'effectue dans le respect des engagements de l'initiateur et en conformité avec les normes en vigueur, dans le respect des exigences environnementales, et en encourageant l'utilisation des meilleures pratiques environnementales.
- Création d'une Table Municipalité-Entreprise :
 - la Table aurait pour objectif de donner à des représentants du domaine municipal les moyens concrets de s'informer et d'être consultés sur l'évolution du projet et de traiter de façon spécifique les enjeux qui les touchent. Les participants à la Table seraient donc invités à contribuer des façons suivantes :
 - prendre connaissance de l'information et échanger sur l'évolution du projet;
 - donner leurs opinions et recommandations;
 - suivre le déroulement des activités d'information et de consultation de la communauté;
 - suivre le déroulement des activités et des travaux du Comité consultatif;
 - relayer les renseignements obtenus auprès des concitoyens et représentants d'organismes du milieu;
 - rapporter et traduire les préoccupations des citoyens;
 - assurer le suivi de la mise en œuvre d'ententes entre l'initiateur et les partenaires du milieu;

- discuter d'enjeux de compétences municipales et supramunicipales : impacts sur la valeur foncière, impacts sur la valeur des loyers, impacts sur les infrastructures municipales (route, aqueduc, équipement communautaire, etc.), implication de l'entreprise dans la communauté, conformité du projet aux orientations municipales concernant l'aménagement et le développement du territoire, etc.
- Tenue de rencontres privilégiées :
 - afin de traiter d'enjeux spécifiques, l'initiateur sera appelé à tenir des rencontres avec des représentants des groupes du milieu. Déjà, l'initiateur s'est engagé à poursuivre ses échanges avec des groupes précis pour :
 - discuter notamment des options à privilégier pour la compensation des pertes d'habitat du poisson et de milieux humides;
 - raffiner l'option privilégiée pour la relocalisation de la piste de motoneige et de quad;
 - maintenir l'accès à la piste de motoneige et de quad pour les résidents du Canton.

De façon à susciter l'adhésion du milieu aux moyens de communication proposés, ces derniers feront l'objet d'une consultation via les entrevues effectuées avant le dépôt de l'étude d'impact. La sélection des membres du comité pourra s'effectuer auprès de personnes représentatives des parties prenantes du projet.

3.4 Communauté d'Uashat mak Mani-utenam

Le projet de Mine Arnaud prend place sur un territoire revendiqué par la communauté innue d'Uashat mak Mani-utenam. Au cours des dernières années, à l'instar de différentes communautés autochtones, les Innus d'Uashat mak Mani-utenam ont manifesté leur intérêt à prendre part, de multiples façons, aux projets de développement économique touchant leur territoire ancestral.

En 2008, la communauté a notamment envoyé des mises en demeure à plusieurs entreprises de la région ainsi qu'au Port de Sept-Îles, leur rappelant qu'elles étaient situées sur leur territoire ancestral et estimant en conséquence devoir être consultée et accommodée relativement à ces projets qui affectent ses intérêts et ses droits ancestraux. En 2010, dans le même contexte, la communauté déposait une requête en injonction contre le projet de ligne de transport du projet hydroélectrique La Romaine d'Hydro-Québec.

La communauté d'Uashat mak Mani-utenam est régulièrement impliquée dans des processus de consultation visant la signature d'ententes sur les répercussions et avantages (ERA) : projets d'exploration de CapEx Ventures (ERA signée en 2011), projet minier de Consolidated Thompson (ERA signée en 2008), projet minier de Labrador Iron Mine (entente de principe signée en 2010), projet hydroélectrique La Romaine d'Hydro-Québec (négociations en cours), Arcelor Mittal (ERA signée en février 2012) et projet minier de New Millenium (négociations en cours).

La communauté d'Uashat mak Mani-utenam est donc fortement mobilisée et intéressée à participer au développement des projets locaux. Mine Arnaud entend consolider sa relation de confiance et de partenariat avec la communauté et a d'ailleurs déjà entamé des démarches en ce sens.

L'approche inclusive d'information et de consultation que l'initiateur entend déployer vise à intégrer la communauté innue d'Uashat mak Mani-utenam par le biais de plusieurs engagements pris par l'initiateur en fonction des attentes exprimées par la communauté :

- Protéger l'environnement et maintenir les activités traditionnelles des Innus;
- Assurer la participation des Innus à la réalisation de l'étude d'impact et à la gestion environnementale;
- Créer de l'emploi et des opportunités d'affaires dans la communauté innue;
- Assurer la rentabilité du projet;
- Offrir des programmes de formation aux membres de la communauté innue;

- Supporter la gestion des opérations avec des règles précises et égales pour tous les employés (autochtone ou non);
- Créer un poste spécifique au sein de l'entreprise à titre de Coordonnateur innu, pour faciliter l'intégration au travail des membres de la communauté innue.

L'initiateur entend proposer et définir conjointement avec la communauté innue d'Uashat mak Mani-utenam un programme d'information et de consultation qui permettra de bâtir une ERA dans un climat de confiance et de respect mutuel.

L'approche préconisée vise à développer un projet en phase avec les attentes exprimées par la communauté innue d'Uashat mak Mani-utenam en incluant d'une part des retombées économiques pour la communauté, et d'autre part une intégration à sa définition, sa mise en œuvre et son suivi.

3.5 Impacts psychosociaux

Dans le cadre de ses activités préliminaires de communication, particulièrement lors de la tenue de rencontre individuelle avec les riverains du projet, certains résidents ont exprimé des préoccupations liées au climat d'incertitude entourant la réalisation du projet et au stress que cette situation leur générait.

De façon plus spécifique, ces conditions (stress, difficulté à dormir, irritation, colère, etc.) sont qualifiées comme étant des impacts psychosociaux alimentés en grande partie par l'incertitude liée à l'acquisition potentielle de propriétés des résidents du voisinage et les impacts réels ou appréhendés du projet.

Les impacts psychosociaux sont liés à l'état de bien-être mental qui « réfère aux émotions, aux fonctions cognitives, aux états psychologiques et aux effets liés à l'humeur, et aux comportements individuels »⁷. Ils sont liés aux impacts sur la santé humaine, telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui détermine que la santé est un état de bien-être physique, mental et social.

Étant donné que ce climat d'incertitude sera maintenu jusqu'à l'émission potentielle du décret gouvernemental autorisant la réalisation du projet, l'initiateur souhaite développer dès maintenant une approche responsable et proactive afin de gérer de façon diligente les impacts psychosociaux.

À cet égard, l'initiateur entend :

- Identifier les meilleures pratiques et mesures applicables quant à la gestion et à l'atténuation des impacts psychosociaux, évaluer leur pertinence et mettre en œuvre les mesures retenues;
- Développer un canal d'échanges privilégié afin de s'assurer de communiquer avec les gens les plus directement affectés par le projet et de répondre à leurs interrogations afin de diminuer l'incertitude face aux effets du projet et aux mesures d'atténuation qui seront mises en œuvre et les mesures de compensation qui seront offertes;
- Transmettre l'information sur les processus d'évaluation environnementale et les opportunités de consultation et sur l'échéancier qui est prévu pour la prise de décisions des gouvernements.

⁷ Institut national de santé publique du Québec. Éoliennes et santé publique : Synthèse des connaissances. Direction de la santé environnementale et de la toxicologie. Septembre 2009. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1015_EoliennesSantePublique.pdf